

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 88 (2016)

Heft: 3

Artikel: Le bonheur est dans le pré

Autor: Borcard, Vincent

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-630705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le bonheur est dans le pré

Moul2 retape et rénove deux bâtisses aux confins du Gros-de-Vaud et du Nord vaudois, en réalisant un maximum de travaux en autoconstruction. Fondamentalement écologistes, les coopérateurs veulent privilégier les activités artisanales et artistiques.

Il y a les coopératives qui contribuent à densifier la ville. Et celles qui participent au maintien de l'activité à la campagne. Moul2 entre incontestablement dans la deuxième catégorie. «Trois d'entre nous avons vécu dans une maison au bénéfice d'un contrat de confiance, à Renens. Nous souhaitions poursuivre l'expérience communautaire, mais comme nous avons des activités en lien avec la nature, nous préférons éviter une zone urbaine», expose Claudine Meier, l'un des membres fondateurs de la coopérative. Première réussite: pour un citadin, les deux bâtisses aujourd'hui en voie de rénovation sont clairement perdues au milieu de nulle part. Le village de Bioley-Magnoux et ses 200 habitants sont pratiquement invisibles depuis le troisième étage de la maison. Plus loin, d'autres villages, et bien plus loin les mégapoles régionales: Echallens et Yverdon!

La coopérative s'est constituée sur une opportunité: la mise en vente d'un moulin, de la maison du meunier, et d'une bergerie sur un terrain d'un hectare. Le moulin avait cessé son activité dans les années 90, mais la maison était toujours habitée. Pour l'acquérir, une demi-douzaine de personnes s'était alliée au trio. Depuis, ils sont une dizaine de personnes morales ou physiques à avoir acquis des parts sociales (à 3333 francs). L'expérience de Patrick Kohler, éducateur, qui a fondé et longtemps habité la CODHAVA, une coopérative à Corcelles-sur-Chavornay, s'est révélée précieuse pour la rédaction des statuts. Moul2 s'affirme participative, écologique, et entend promouvoir des activités sociales et solidaires: «La coopérative ambitionne l'autonomie, l'autogestion, l'autarcie et l'application de pratiques écologiques. Elle encourage ses membres dans ces démarches ainsi que dans leurs activités artisanales et/ou artistiques. La coopérative tend à une empreinte écologique et un bilan CO₂ minimaux.» (articles 2 et 3 des statuts, voir aussi www.coopmoul2.wix.com/coopmoul2). Le projet convainc la Banque Alternative Suisse (BAS), en plus de l'apport des 2^e piliers qui était alors une pratique autorisée, en 2009, la coopérative devient propriétaire du bien pour quelque 800 000 francs. Au total, le projet – acquisition et rénovation – s'élève à 3,4 millions. Les membres ont pu réunir 300 000 francs de fonds propres.

Du moulin à l'huile de lin

La construction du moulin remonte à 1901, la maison du meunier est plus jeune d'un demi-siècle. Après maturation, le projet de rénovation vise à réunir, sur deux niveaux, les deux constructions, séparées par une mini-courette, d'y aménager huit logements et cinq locaux dédiés à l'artisanat. Certaines activités sont déjà définies: une association de pressage à froid – sur place – d'huile de lin, une autre milite pour la biodiversité (l'Assoce A Salade), un

membre cuit au feu de bois du pain au levain avec d'anciennes variétés locales de farine bio... Cet été, une nouvelle locataire, potière et professeur de yoga, devrait s'installer. La coopérative a aussi commencé à cultiver ses potagers, à élever ses poules, et à s'adonner à l'apiculture. Des tipis sont dressés dans une clairière. La petite équipe évoque l'agriculture durable, l'énergie et la remise en état de la conduite forcée qui alimentait le moulin... «Nous avons plein de projets, nous voulons nous ouvrir sur l'extérieur, organiser des ateliers sur l'alimentation, l'agriculture durable, etc.», assure Claudine Meier. Mais la construction les accapare encore.

Fin mai 2016, beaucoup de voyants étaient au vert. Banques et organes de cautionnement étaient favorables, et le permis de construction était sur le bureau de la maison de commune. «Il y a juste encore pas mal de formulaires à remplir. Et nous n'avons pratiquement fait que cela depuis le début de l'année», explique Patrick Kohler. Un projet de construction demeure une démarche complexe. Un coup de pouce est venu de Lausanne, avec les explications et la disponibilité de Paul Batschelet, chef comptable de la SCHL, et membre du conseil d'administration de la coopérative de cautionnement hypothécaire (CCH). «Il nous a consacré plusieurs fois une demi-heure au téléphone, cela nous a bien aidé», dit Antoine Poget. Pierre Batschelet confirme être régulièrement sollicité: «Il arrive que l'Armoup m'adresse des membres de coopératives qui se lancent dans une première réalisation. Ils ont déjà



De gauche à droite: Antoine Poget, Claudine Meier, Hervé Fähndrich et Patrick Kohler. © Borcard



Les joies de l'autoconstruction: renforcement de la structure du moulin. © Moul2

pris connaissance de l'existence des différents outils de financement de la Confédération – le Fonds de roulement, le fonds de solidarité, la CCL, la CCH... Mais il faut bien comprendre que ces outils n'ont pas le même champ d'action. La CCL par exemple ne concerne que la consolidation à la fin de la construction. Les critères d'octroi des uns ou des autres ne sont pas les mêmes. Je leur fais aussi part de mes expériences personnelles, je leur présente des cas concrets: il faut bien insister sur l'importance des fonds propres, et surtout sur la question de la viabilité à long terme du projet. Il faut que les porteurs de projet gardent les pieds sur terre!»

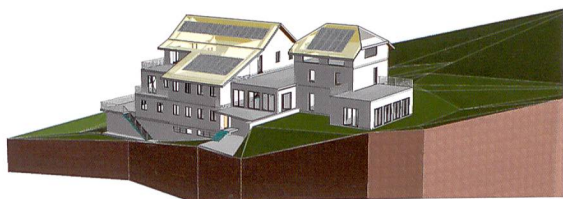
Une aide bienvenue. D'autant plus que la coopérative venait de perdre une année et demie dans un dialogue sans issue avec l'Etat. Le système d'évacuation des eaux usées était adapté aux besoins des propriétaires précédents – un couple qui n'occupait qu'un des deux bâtis. Il ne le sera plus lorsque les deux bâtiments transformés totaliseront environ 1000 m² de surface, où pourront habiter et travailler une quinzaine de coopérateurs. «Nous voulions privilégier un dispositif de phyto-épuration. Nous avons déjà des toilettes sèches, traiter l'eau usée sur place nous aurait permis d'éviter les travaux de raccordement au réseau, éloigné de plusieurs centaines de mètres. La commune ne s'y est pas opposée, le laboratoire cantonal était pratiquement d'accord, nous avons pu défendre notre proposition auprès du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), mais l'administration cantonale a maintenu son opposition», détaille Antoine Poget. Car le terrain est situé en zone artisanale. Et même si les membres de la coopérative s'engagent formellement à ne développer que des activités éco-responsables, rien n'interdit que dans le futur un garagiste ou autre ne s'installe sur cette parcelle.

Telle est la logique des services cantonaux, qui n'en ont pas dévié. «Il nous faut donc payer pour la pose de 500 mètres de conduite. Dès que nous apportons le plan de financement des ces travaux, la commune nous signe notre permis de construire.» Et de conclure: «Nous sommes en discussion avec la commune pour pouvoir creuser la tranchée nous-mêmes, nous avons une tractopelle.»

Coaching et huile de coude

Tranchée de 500 mètres? Tractopelle? Les coopérateurs n'ont pas peur de mettre la main à la pâte! En deux ans, ils ont vidé le moulin des reliquats de son activité, renforcé sa structure portante, sa charpente, isolé murs et planchers, compensé un sol qui s'était affaissé, toujours avec des matériaux écologiques. Et avec une méthode: «Nous prenons contact avec des entreprises et leur demandons s'ils sont d'accord de prendre en compte nos heures de travail. Certains acceptent.» Si c'est un refus, ils essaient avec le suivant! Pascal Favre, responsable de Arbio, société de construction, de rénovation et de matériaux écologiques à Saint-Barthélémy: «Je connaissais un des coopérateurs, Christophe Jaccard, et son association IDDées Vertes. J'ai fourni l'outillage pour la réalisation de chapes en chaux-chanvre à Moul2, et j'ai fait du coaching pour l'application. Je passais m'assurer sur place que tout était en ordre. Ce n'est pas prévu dans le contrat, mais cela fait partie de mon engagement écologique.» Le concept d'autoconstruction n'est pas nouveau pour cet entrepreneur, qui collabore avec d'autres coopératives.

L'architecte du projet, Giovanni Pegoraro, de BTP. architecture à Moudon, amène un témoignage comparable: «Les membres de la coopérative savent ce qu'ils veulent.



Le profil attendu après travaux. L'ancien moulin (à gauche), la maison du meunier (à droite) et la construction projetée entre les deux bâtiments rénovés.

J'interviens pour les techniques de construction, ou pour leur signaler les conséquences de l'une ou l'autre de leurs options. Par exemple pour des problèmes de lumière naturelle. Antoine Poget, qui a travaillé dans le domaine de l'habitat écologique, a de très bonnes connaissances dans ces domaines. Cela a facilité la collaboration. J'ai fait partie d'un collectif d'architecture participative et écologique, La Carpe, à Lausanne, donc ce mode de fonctionnement ne m'est pas étranger. C'est une forme de coaching.»

Le renforcement de la structure portante du moulin? «Nous avons payé l'ingénieur statique pour qu'il dresse des plans, et qu'il nous coache.» Récemment, la petite équipe a ainsi retapé les conduits de cheminée, le sanitaire, les revêtements, l'électricité... En plus de deux lon-

gues séances hebdomadaires, les statuts de la coopérative précisent que les membres doivent donner chaque semaine, huit heures de leur temps. «Elles sont décomptées comme des fonds propres. Même à 20 francs de l'heure, nous ne sommes pas loin des 250 000 francs de travaux», ajoute Patrick Kohler.

Dernière ligne droite

Même s'ils se définissent comme des bricoleurs accomplis, les coopérateurs ne peuvent pas tout faire. Rehausser et rénover le toit de la maison du meunier a demandé la présence de charpentiers et de maçons. Et les grands travaux sont encore à venir. «Avec l'obtention du permis de construire, nous allons entrer dans une autre phase. Il va falloir adjudiquer des travaux à des entreprises. Relativement au crédit de construction, tout devra être terminé fin 2018», explique Antoine Poget. Il y a donc encore beaucoup de décisions à prendre et de formulaires à remplir. Et la courageuse équipe aurait grand besoin d'un peu de sang frais. «C'est sûr que quand tout sera terminé, il y aura beaucoup de gens qui seront intéressés pour venir habiter ici», soupire Patrick Kohler. Mais la coopérative préférerait voir les candidats se présenter maintenant, prêts à mettre la main dans la chaux et les doigts sur les tableaux Excel! Plus d'infos: <http://coopmoul2.wix.com/coopmoul2>

Vincent Borcard

www.saint-paul.ch

CONSEIL | COMMUNICATION | CRÉATION GRAPHIQUE | PHOTOGRAPHIE | ENTREPRISE GÉNÉRALE | DE COMMUNICATION | RÉDACTION | CORRECTION | COURTAGE ANNONCES | PRÉPRESSE | TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE | MAILINGS | IMPRESSION OFFSET | IMPRESSION NUMÉRIQUE | APPRÊT | RELIURE | LOGISTIQUE



Saint-Paul
Imprimerie Druckerei

UNE ENTREPRISE DU GROUPE SAINT-PAUL